



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 FEVRIER 2024**

Date de la convocation : 15 février 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, MM. HARNOIS, GUIMONET, Mme PERSEGOL, MM. DUVAL, SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, BOURARD, GAVEAU, Mme MERCIER, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, MM. De REDON, GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme ROGER, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. LORGEUX,  
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. GAVEAU,  
Mme ESCAMEZ, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. GUIMONET,  
Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,  
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,  
Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. DUVAL,  
Mme BARRY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL,  
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUENIN,  
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,  
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,

ABSENTS : Mme MARCHAND, Conseillère Municipale,  
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**DENOMINATION DE L'ESPLANADE DE LA MEDAILLE MILITAIRE - N° 24/01 - 10/A**

**Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

"Instaurée sous la II<sup>ème</sup> République, la Médaille militaire est une décoration qui honore les sous-officiers et soldats qui se sont distingués par leur mérite et la durée de leur engagement.

La Médaille militaire est située après la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération dans l'ordre de préséance.

Par ailleurs, notre Ville accueille cette année le congrès départemental de la Médaille militaire organisé le 23 mars à la Fabrique Normant.

Au regard de ce calendrier et de l'attachement de notre commune à l'égard de la Défense nationale, je vous propose d'ajouter la mention « Esplanade de la Médaille militaire » à celle de la Place du Souvenir français où est implanté le monument aux morts."

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la dénomination proposée.**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le

28 FEV 2024

Mis en ligne sur le site internet le 1 MARS 2024

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un  
délai de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

**Pour Copie Conforme,**

**Le Maire,**

**La secrétaire,**



**Jeanny LORGEUX**

**Laurence MERCIER**